

nationale et qu'elle constitue pour le Canada le deuxième marché et la deuxième source de capitaux d'investissement et de compétences techniques, nos efforts en ce sens ont nécessairement dû se focaliser sur l'Europe des Neuf. Voilà pourquoi nous négocions actuellement un lien contractuel sous la forme d'un accord de coopération économique avec la Communauté; ce lien doit jeter les bases d'une collaboration étroite et cohérente avec l'Europe.

Le document que nous signerons doit entériner notre volonté commune de participer à une grande entreprise coopérative. Il doit établir le cadre dans lequel nos gouvernements vont oeuvrer pour inciter activement nos secteurs privés à collaborer. Au nombre des objectifs que nous poursuivrons de part et d'autre dans la mise en oeuvre de l'accord, on retiendra l'expansion et la diversification des échanges commerciaux, le développement des industries canadiennes et européennes, l'avancement technologique et scientifique et la protection et l'amélioration de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, nous comptons privilégier l'accroissement des investissements bilatéraux, les entreprises en coparticipation, les accords de licence et les échanges techniques et scientifiques.

Une fois l'accord conclu, les réalisations au chapitre de la coopération industrielle et de l'expansion commerciale qui en résultera tiendront pour beaucoup à la participation du secteur privé et à la collaboration des provinces. Nos efforts en vue d'assurer cette concertation représentent la prochaine étape du programme. Le gouvernement continuera d'agir comme agent catalyseur; il déterminera, de concert avec nos partenaires européens, les possibilités de coopération industrielles dans chaque secteur, orientera par la suite les initiatives des entreprises canadiennes qui s'adresseront à lui, facilitera et encouragera les formes convenues de coopération et mettra en place les politiques et les programmes d'appoint appropriés. Naturellement, la signature de cet accord ne transformera pas la situation en un tour de main. Sa mise en oeuvre exigera un effort soutenu et il nous faudra peut-être attendre quelque temps avant que les initiatives amorcées aujourd'hui ne portent fruit. Les larges bienfaits économiques que nous en attendons, toutefois, pourraient infléchir de façon significative le cours futur des relations économiques du Canada avec l'Europe.